

# Le CD Casabianda



L'établissement a été ouvert dans un premier temps en 1862, puis fermé en 1885 et enfin réouvert en 1948. Le centre de détention accueille des personnes détenues condamnées à une peine supérieure à deux ans. Il est situé sur la commune d'Aléria, à 75 Km de Bastia, sur la côte orientale de la Corse. Il est implanté sur un domaine d'une superficie de 1480 ha et d'un pourtour de 20 Km environ. Sa vocation est essentiellement agricole avec des productions forestière, céréalière, laitière et animale. De par ses structures, son fonctionnement, son organisation, l'établissement pénitentiaire est unique en France. C'est en effet un établissement dit « ouvert » sans mur d'enceinte.

## Coordonnées

Centre de détention

20 270 Aléria

04.95.57.00.02

## Capacité d'accueil

194 places

Un quartier de détention hommes majeurs

Un quartier d'accueil des arrivants Ilabelisé (organisme certificateur Veritas)

## Visiter une personne détenue

Un permis de visite doit être demandé au chef d'établissement si la personne détenue est condamnée définitivement ou au juge chargé du dossier si la personne détenue est prévenue.

Pour en savoir plus cliquez [ici](#).

## Parloirs

Le parloir est possible du lundi au vendredi de 17h00 à 19h00 et les samedis, dimanches et jours fériés de 09h00 à 19h00 (demande écrite)

Les parloirs avocats sont ouverts du lundi au vendredi sur rendez-vous.

## Ressorts

Cour d'appel et TJ

- Cour d'appel de Bastia

- Tribunal judiciaire de Bastia

Direction de rattachement

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Marseille

SPIP de rattachement

Service pénitentiaire d'insertion et de probation de Corse (SPIP de Haute-Corse)

### **Activités proposées aux personnes détenues**

- du travail agricole ou au service général
- des formations professionnelles
- une préparation aux diplômes et examens
- des activités culturelles et sportives en partenariat avec des associations

### **Santé**

Les soins aux personnes détenues sont assurés par des personnels du ministère de la Santé. L'établissement dispose d'une unité sanitaire dépendant du centre hospitalier de Bastia où se déroulent les consultations d'urgence et hospitalisations de courte durée. Les hospitalisations programmées de plus de 48 heures pouvant voir lieu à l'unité hospitalière sécurisée interrégionale (UHSI) de Marseille.

Les soins psychiatriques sont assurés par une équipe du centre hospitalier de Bastia, les soins ambulatoires et hébergements pouvant être effectués au service médico-psychologique régional (SMPR) de Nice.

Communication